

Accord de paiement pour le compte d'un tiers

Mise à jour le 21 octobre
2020

Lorsque la personne qui règle les factures n'est pas la même que l'abonné, ou que la personne qui demande l'abonnement, il est possible de donner son accord de paiement pour le compte d'un tiers.

≡ Faire un accord de paiement pour le compte d'un tiers

La demande d'accord de paiement pour le compte d'un tiers est à transmettre en ligne ou par courrier postal.

Contact rapide

Centre Technique de l'Eau

Service des Eaux - 1 rue de Sercq

22000 Saint-Brieuc

02 96 68 23 50

du lundi au vendredi : 08 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h

Fermé le jeudi après-midi

[Nous contacter via le formulaire en ligne](#)

Ploeuc-L'Hermitage

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploeuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

